



Numéro de l'acte	2024-06 CCASEC
Nature	Accuse de réception en préfecture 062-206100401-20240418-2024-06 CCASEC-DE
Matière	Date de la transmission : 18/04/2024 Date de réception préfecture : 18/04/2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 15 AVRIL 2024**

QUESTION N°2024-06

COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2023

RAPPORTEUR :

Madame Christine COURBOT
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget prévisionnel adopté le 14 avril 2023,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable public,

Madame la Vice-Présidente présente les résultats du compte administratif de l'exercice 2023 qui peuvent se résumer de la manière suivante :

CCAS 2023	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Total dépenses	334 940,60 €	820,18 €	335 760,78 €
Total recettes	257 330,65 €	12 056,75 €	269 387,40 €
Résultat de l'exercice	-77 609,95 €	11 236,57 €	-66 373,38 €
Résultat N-1	54 570,24 €	79 495,17 €	134 065,41 €
Résultats cumulés	-23 039,71 €	90 731,74 €	67 692,03 €

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. réuni sous la Vice-Présidence de Madame Nadine BULTEZ (le plus ancien des membres présents), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur ROUSSEL Benoît, Président, après s'être fait présenter le Budget 2023, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : VOTE le compte administratif de l'exercice 2023 du C.C.A.S., dont les écritures sont conformes au compte de gestion du Comptable public pour le même exercice.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Votes favorables 9
- Votes défavorables 0
- Abstentions 0

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le **18 AVR. 2024** et publication ou
notification le **18 AVR. 2024**
Le Président du CCAS

Fait à Arques,
Le 15 avril 2024

Le Président du C.C.A.S.,
Benoît ROUSSEL.

La Secrétaire de Séance,
Bernadette BAROUX





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER
CANTON D'ARQUES

.....

VILLE D'ARQUES

.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 15 AVRIL 2024



Affiché le 18 avril 2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le quinze avril à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'ARQUES s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Raoul de la Mairie, sous la Présidence de Madame Christine COURBOT, Vice-Présidente du C.C.A.S., en suite de la convocation adressée à domicile le 8 avril 2024 accompagnée de l'ordre du jour.

Effectif du Conseil d'Administration : Mesdames et Messieurs : Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT - Corinne REANT - Bernadette BAROUX – Stéphanie BODDAERT – Arnaud WILQUIN - Sébastien DUCHATEAU - Laurence DELAVAL - Delphine ALBAUT - Nadine BULTEZ - Marie-Paule BOUTOILLE – Jackie GUTTMANN - Chantal MAGNIER – Marie-Claire VANIET - Julie MATTON

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents ou représentés :

- **9 Présents**
- **1 Absent non excusé**
- **4 Absents excusés sans pouvoir**
- **1 Absent excusé avec pouvoir**

... **Corinne REANT donne pouvoir à Bernadette BAROUX**


Bernadette BAROUX est nommée secrétaire de séance.